



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 31 Mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Subventions Aux Associations 2021

Présents : 20

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) pouvoir à Nicolas TELLIER, JEANNET Serge (Gauriaguet) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à FUSEAU Michael.



Absents excusés : 3

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

Absents : 3

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée),

Secrétaires de séance : TABONE Alain

Vu la délibération n° 2019-136 du 27 novembre 2019, prise par Grand Cubzaguais Communauté de Communes, définissant le cadre de la politique de soutien aux associations de Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Considérant que les objectifs de la politique associative de Grand Cubzaguais Communauté de Communes sont de soutenir les associations sportives ainsi que les associations des établissements scolaires du second degré, les Espaces de Vie Sociale, les associations culturelles (événementiel et touristique) et les associations œuvrant pour l'emploi,

Considérant que pour prétendre à un soutien financier de Grand Cubzaguais Communauté de Communes, les associations doivent déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Communauté de Communes, et répondre aux critères d'attribution inscrits dans le règlement d'intervention, et dont les principes sont rappelés ci-dessous :

Pour les associations sportives :

- Le club doit être affilié à une Fédération
- Seuls les jeunes de moins de 16 ans licenciés et résidants sur le territoire sont pris en compte dans le calcul de la subvention
- Pour les associations sportives d'intérêt communautaire à pratique unique ou fédérées en entente, la subvention est de **30€ / jeune**
- Pour les associations sportives d'intérêt communautaire à pratique multiple, la subvention est de **15€ / jeune**

Pour les associations jeunesse (établissements scolaires du second degré) :

- La subvention est de **2€ / jeune**, résidants et scolarisés sur le territoire du Cubzaguais

Pour les Espaces de Vie Sociale (EVS) :

- La subvention est de **3€ / adhérent**



Pour les associations culturelles :

- Seules les demandes de soutien dans le domaine de l'événementiel ou touristique sont étudiées par la collectivité. Le plancher de subvention est fixé à 500 €.

Considérant que la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs avec les associations subventionnées sera mise en œuvre.

Considérant les dossiers de demande de subventions 2021 déposés par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'allouer, en 2021, selon les critères précédemment établis les subventions aux associations suivantes :

Associations sportives	ATTRIBUTIONS
ALBS Athlétisme	360,00 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	3 510,00 €
FC Alliance du Moron	1 710,00 €
FC Cubzac Les Ponts	1 680,00 €
FC Saint André de Cubzac	3 555,00 €
FC Gauriaguet / Peujard	1 185,00 €
Badminton du Bourgeais	105,00 €
Saint André Badminton	480,00 €
Saint André Basket	2 430,00 €
Racing Club Cubzaguais - rugby	2 520,00 €
Coq Peujardais - tennis de table	450,00 €
Pugnac Tennis de table	150,00 €
Handball Cubzaguais	2 730,00 €
Union Tennis Cubnezais Peujard	135,00 €
Union des Tennis Bourg Prignac et Saint Gervais	930,00 €
Aubie/Gauriaguet Tennis Club	630,00 €
Tennis Club Cubzaguais	1 245,00 €
Association Cubzacaïse de Tennis	210,00 €
Taekwondo Cubzaguais	750,00 €
Saint André Arts Martiaux	810,00 €
Judo Club de Bourg	270,00 €
Amicale Laique Cubzac Les Ponts - Cirque éveil	75,00 €
La Flamme Virsacaise	420,00 €
Kick Aquitaine - kick Boxing Saint André	735,00 €
Team FF 33 Saint André	1 380,00 €



Boxing Club du Bourgeais	420,00 €
TOTAL	28 875,00 €

Associations Jeunesse des Ets Scolaires du 2nd degré	ATTRIBUTIONS
AS Collège Durkheim - Peujard	600,00 €
AS Collège La Garosse - Saint André	1 816,00 €
AS Lycée Cousteau - Saint André - Général	918,00 €
AS Lycée Cousteau - Saint André - Professionnel	352,00 €
FSE Collège Durkheim - Peujard	600,00 €
FSE la Garosse - Saint André	1 816,00 €
Maison des Lycéens Cousteau - Saint André	1 704,00 €
TOTAL	7 806,00 €

EVS	ATTRIBUTIONS
La Clef des Champs - Tauriac	579,00 €
A l'Assaut ! - Mombrier	846,00 €
Le Temps des Familles - Saint André	756,00 €
TOTAL	2 181,00 €

TOTAL POLITIQUE ASSOCIATIVE	38 862,00 €
------------------------------------	--------------------

Hors Règlement d'Intervention	ATTRIBUTIONS	
Relais	32 000,00 €	Compétence statutaire
Mission Locale de la Haute Gironde	52 864,00 €	Compétence statutaire
ACIP	750,00 €	Compétence emploi
TOTAL HORS REGLEMENT D'INTERVENTION	85 614,00 €	

TOTAL POLITIQUE ASSOCIATIVE + HORS REGLEMENT INTERVENTION	124 476,00 €
ENVELOPPE RESTANTE	60 524,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à signer avec les associations précitées tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier, et notamment la convention de partenariat 2021.

Célia MONSEIGNE, Laurence PEROU et Véronique LAVAUD en raison de leurs responsabilités dans certaines associations n'ont pas pris part au vote.



Pour information :

Enveloppe budgétaire 2021 : 185 000€

Au regard du contexte sanitaire et de l'incertitude qui plane sur la possibilité d'organiser des événements et manifestations cette année, les subventions aux associations culturelles seront votées lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 01 Avril 2021

La Présidente



Valérie GUINAUDIE

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20210401-2021_45-DE

